

Braccio, Nadia

Objet: TR: Compteurs électriques électro-polluants

De : Emilien B [<mailto:emilienbr@gmail.com>]

Envoyé : 1 mars 2014 07:41

À : Greffe

Objet : Compteurs électriques électro-polluants

Il est grand temps que la Régie de l'Énergie abolisse les pénalités à ceux qui ne désirent pas avoir de compteurs électro-polluants.

Lors de la récente rencontre de "Refusons Les Compteurs" avec le ministre J-F Lisée, ce dernier nous a dit que le gouvernement avait demandé à la Régie de l'Énergie d'abolir ces frais et que c'était maintenant à ces derniers d'agir avec Hydro-Québec. Que ces organismes étaient indépendants et que le gouvernement ne pouvait pas faire plus.

J'étais présent et à moins de deux pieds du ministre Lisée.

Pour ma part, j'ai refusé par lettres recommandées à Hydro-Québec l'installation de compteurs électro-polluants. Ceci concernant mes neuf compteurs de mon immeuble à logements. En plus, j'ai rendu leur accès quasi impossible.

Malgré tout, Hydro-Québec et leur entrepreneur Capegemini n'arrêtent pas d'essayer de m'intimider. On me téléphone plusieurs fois pour pouvoir avoir accès à leurs compteurs électriques pour aller les changer pour des compteurs électro-polluants. On me dit que les conversations sont enregistrées. On me dit indirectement qu'on va forcer l'entrée sinon qu'on va couper l'électricité de mon immeuble. En plus, on laisse des lettres à moi et à mes locataires disant qu'Hydro-Québec a le droit de couper l'électricité.

De peine et de misère, je suis le seul de mon quartier à avoir encore ses compteurs à roulettes. Ces comportements d'Hydro-Québec et de leur entrepreneur sont insultants.

Enfin, je leur ai dit et je vous dis que crois que les dirigeants d'Hydro-Québec n'ont rien entre les deux oreilles. Qu'Hydro-Québec pourrait avoir des compteurs vraiment intelligents sans électro-pollutions et à moindres coûts, en les raccordant simplement soit sur les lignes de téléphone Bell ou soit sur les câbles de Vidéotron ou bien sur leurs propres lignes électriques.

Aussi je leur dis et je vous dis, qu'en toute conscience je ne peux pas leur permettre d'installer leurs cochonneries de compteurs qui seront à moins des dix pieds critiques de quatre chambres à coucher des enfants de quatre de mes locataires et que je ne suis pas d'accord à payer quoi se soit pour leurs autres compteurs.

Je crois qu'avec toutes les études qui sont faites, il est vraiment criminel d'installer ainsi ses cochonneries de compteurs, il est temps que nos gouvernements votent de bonnes lois stoppant l'augmentation cette électro-pollution. Surtout, pour nous, au Québec nous avons un des plus hauts taux de cancer au monde, par pourcentage de population.

En résumé, je crois que ce fait Hydro-Québec est criminel. J'ai l'impression que vous les dirigeants de la Régie de l'Énergie au lieu de mettre fin immédiatement à ces non-sens criminels; voulez qu'étirer les débats sur le sujet pendant des décennies, comme il fut fait concernant l'amiante et le tabac; laissant ainsi criminellement des milliers de personnes décéder du cancer pour rien.

Émilien Brizard T.P. , propriétaire de l'immeuble à huit logements du 6321 boulevard Roi-René, Anjou, QC.